Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_076-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
HENRY Lionel donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_076-DE

N° B_DEL_2026_076

Objet **Eau-Assainissement**

Syndicat mixte de bassin-versant Couesnon Aval - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné est membre du Syndicat Mixte du Couesnon Aval en représentation-substitution des communes de Sens de Bretagne et Vieux-Vy sur Couesnon.

Le syndicat mixte Couesnon Aval a pour objet sur son périmètre, de promouvoir ou d'assurer toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration et la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques.
Ces actions doivent permettre, en concertation avec les acteurs et usagers concernés, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau et le bon état général des eaux.

L'appel à cotisation 2026 d'un montant de d'un montant de 11 819,00€ (3,90 €/habitant – stable depuis 2023) a été adressé à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.
Le tableau de la répartition des cotisations par EPCI (selon périmètre statutaire et hydrographique) est annexé à la présente note.

A noter que le syndicat n'a pas appelé sa cotisation en 2025 pour le Val d'Ille-Aubigné seul, car une modification statutaire était attendue afin que la Communauté de commune soit inscrite en tant que membre dans ses statuts (remarque de la Chambre Régional des Comptes). La modification a été actée par arrêté du 26/01/2026.

Il est rappelé cette année encore que ce niveau de contribution reste inférieur au besoin du syndicat pour respecter l'engagement pris dans le contrat unique 2023-2026, qui prévoit un niveau de contribution des EPCI de l'ordre de 4,65€/habitant.

Monsieur le Président propose de valider le montant de cette cotisation 2026, en lien avec les statuts du syndicat.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE de valider le montant de cotisation de 11 819,00€ au titre de l'année 2026 au Syndicat Mixte Couesnon Aval,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,